

LE CONFÉDÉRÉ

ORGANE DES LIBÉRAUX VALAISANS

PARAISANT A MARTIGNY LES LUNDI MERCREDI ET VENDREDI

ABONNEMENTS

SUISSE : Un an fr. 9.- (avec Bulletin officiel fr. 13.50)

ÉTRANGER : 15 fr. par an (avec Bulletin 22 fr.)

(Composition des 8 numéros de la semaine le vendredi soir)

RÉDACTION et ADMINISTRATION à MARTIGNY

Compte de chèques postaux II c 58

Joindre 20 ct. en timbres-poste à toute demande de changement d'adresse

ANNONCES (Corps 1)

Canton : 20 ct. ; Suisse : 25 ct. ; Étranger : 30 ct. la ligne

Réclames : 50 ct. la ligne ou son espace

S'adresser à **Publitem, Société anonyme suisse de Publité** ou à l'Administration du Confédéré

GRAND CONSEIL

SEANCE DU 1^{er} MARS 1923
(Suite)

Président : M. M. Trottet

Budget

du Département de Justice et Police

La commission s'est demandée, en abordant l'examen de ce département, si l'un des deux secrétaires n'aurait pas pu être supprimé sans nuire au bon fonctionnement de ce rouage administratif. Mais quand M. Kuntschen eut énuméré toute la tâche considérable qui incombe à son département, la Haute Assemblée, prise de pitié, a renoncé à procéder à cette douloureuse amputation !

Un long débat s'est greffé sur une proposition de la commission de porter les recettes provenant des autorisations de circulation des véhicules à moteur de 50 à 80,000 fr. Cette majoration ne serait pas possible sans la réintroduction des taxes spéciales pour la circulation des automobiles du dehors sur nos routes de montagne. M. Kuntschen déclare qu'il ne peut accepter ce chiffre de 80,000 fr. que dans cette éventualité, mais il fait ressortir précisément que cette taxe a été abandonnée principalement à cause des formalités tracassières qu'elle entraînait et qui sont de nature à nuire au développement du tourisme dans notre pays.

M. Guillaume de Kalbermatten, membre de la commission, soutient chaleureusement la majoration. Ce n'est pas pour les routes de montagne intérieures que cette taxe devrait être établie, mais l'imposition aurait surtout à frapper les autos du dehors qui parcourent les routes reliant notre canton avec ses confédérés et les pays voisins : le Grimsel, la Furka, le Simplon, le Grand-St-Bernard, la Forclaz. Dans une pareille période de marasme, il est juste que les étrangers contribuent à fournir des ressources à un canton dont leurs véhicules dégradent les routes. Le député de Conches déclare qu'en soutenant son point de vue, il est l'interprète fidèle des vœux de ses commettants.

M. Maurice Delacoste ne veut pas s'opposer à la majoration projetée et aux moyens que nécessitera sa réalisation, mais il fait des réserves quant à l'application de ces mesures à la circulation des automobiles sur les routes de Monthey-Morgins et Champéry. Ce n'est pas la taxe qui effrayera les voyageurs en automobile mais bien les tracasseries qui seront liées à sa perception. L'industrie hôtelière régionale subirait un grave préjudice. Des mesures uniformes pour toutes les routes de montagne ne seraient pas une solution heureuse. M. Delacoste cite des exemples typiques des inconvénients qui résulteraient autre-

fois de l'existence des permis spéciaux de circulation en automobile sur les routes des régions élevées.

Si l'on doit tout de même entrer dans la voie indiquée par la commission, il est nécessaire, dit M. Delacoste, que l'on ait des précisions. Il propose donc d'inviter le Conseil d'Etat à élaborer un projet de réglementation de la circulation des automobiles des étrangers voyageant en Valais. Ce projet serait soumis au Grand Conseil à la session de mai.

M. Jules Défayes est partisan d'une taxe spéciale, avec un mode de perception aussi simplifié que possible. Cette taxe devrait être appliquée à l'amélioration de la circulation automobile sur les routes de montagne. Il insiste surtout sur la route de Martigny à Chamonix par la Forclaz et le Châtelard. Cette importante artère internationale a été très délaissée après l'établissement de la voie ferrée par la vallée de Salvan-Finhaut, juste au moment où l'automobilisme se développait considérablement. Le mauvais état de la route de la Forclaz, sur laquelle les automobilistes ne s'engagent pas volontiers, est un grave obstacle au développement du tourisme, non seulement dans la région de Martigny, mais dans tout le canton. Les automobiles arrivent nombreuses en été jusqu'au Châtelard, mais à regret rebroussement chemin sur Chamonix et la Savoie. La traversée de la Forclaz est trop dangereuse, elle ne tente guère les chauffeurs.

Parlent encore en faveur de la majoration, MM. Schröter et Métry.

M. Kuntschen, répondant à divers orateurs, parle de la dernière conférence de Fribourg où l'on s'est occupé de la future loi fédérale sur la circulation automobile que l'on doit élaborer en vertu de la révision constitutionnelle de 1921. L'ancien président du Conseil national regrette en passant cette centralisation qui n'est pas de sa faute. Si l'on veut établir une taxe frontière pour les automobiles d'étrangers pénétrant en Valais par les routes de montagne, il faut le faire cette année déjà. M. Kuntschen se livre encore à quelques réminiscences sur les anciens droits de péage que lui rappelle la discussion présente. Il se souvient, dit-il, en s'adressant à M. Métry, avoir payé lui-même dans sa jeunesse le droit de péage du pont d'Inden sur la route des Bains de Loèche.

La majoration proposée par la commission est votée, ainsi que le vœu formulé par M. Delacoste.

La discussion a été longue. Ces automobilistes ont marché bien lentement jeudi au Grand Conseil. A cette allure, les conducteurs ne doivent pas craindre les contraventions.

Une discussion, à laquelle prennent une part copieuse quelques verbeux orateurs du Haut-Valais s'engage autour d'une proposition de la commission tendant à payer des traitements

fixes aux préposés aux poursuites et aux faillites, d'en diminuer le nombre et de créer ainsi des arrondissements tandis que jusqu'ici chaque district avait son préposé.

Cette innovation ne plaît pas du tout à M. le Dr de Cocatrix jaloux défenseur de l'intégrité et de l'importance administrative des districts. Ce pauvre petit district de St-Maurice va encore une fois être la victime de la combinaison !

La Haute Assemblée ne prend pas au tragique cette voix de Cassandre. Par 42 voix contre 24, le Conseil d'Etat est encore chargé de préparer une étude à ce sujet.

Des vœux sont émis en faveur de la réduction du nombre des gendarmes et des réductions budgétaires apportées à deux rubriques de dépenses concernant la maison de détention.

M. Kuntschen croit que ces chiffres réduits seront suffisants si le nombre des « pensionnaires » actuels (une quarantaine environ) n'est pas délaissée au cours de l'année.

On croit pouvoir réduire le contingent des pandores valaisans de quelques unités.

Subvention aux sociétés de sauvetage de St-Gingolph et du Bouveret

Malgré la dureté des temps et la recherche obstinée des petites économies, le Grand Conseil achève la séance de jeudi par un beau geste et un hommage de reconnaissance rendu à l'égard des valeureux équipiers des sections valaisannes de St-Gingolph et du Bouveret des Sauveteurs du Léman.

Pour elles, est inscrit au budget un modeste subside de 300 fr. Dans un seul but, d'humanité et de dévouement, qu'aucune pensée de lucre n'altère, ces courageux citoyens des bords du lac ont entrepris de construire un hangar pour remiser tout leur matériel et l'avoir rapidement sous la main en cas de sinistre. Dans ce hangar serait aussi réduit le canot de l'Etat. Le canton de Vaud prête à ses sections cantonales de sauvetage un appui très efficace. Le Valais ne refusera pas de faire un léger sacrifice pour encourager ces citoyens qui bravent le danger pour courir au secours du prochain dans le péril.

La majoration de la subvention a été chaleureusement plaidée par M. Curdy et par M. Maurice Delacoste qui propose le chiffre de 1300 fr. Adopté sans opposition.

SEANCE DU 2 MARS 1923

Président : M. M. Trottet

Un des derniers graciés par le Grand Conseil lui adresse une touchante et naïve lettre de gratitude qui paraît témoigner de la part de son auteur de sincères résolutions de bien se conduire à l'avenir. M. le président et MM. les membres de la Haute Assemblée sont heureux de prendre note de ces bonnes dispositions.

— Bah ! riposta la jeune fille, coquette, vous avez une trop vilaine voix.

Mais Célestine n'en écouta pas davantage. Sans même qu'ils y fissent attention, elle les quitta :

Un peu plus loin, lorsqu'elle se retrouva seule sur la route blanche, la lassitude éprouvée le matin de nouveau la gagna, mais cette fois, toute empreinte d'une mélancolie grise, amenant des pleurs au bord des cils.

Elle s'assit sur le revers d'un fossé, brusquement très fatiguée, et resta rêveuse, écoutant la voix de la mer qui, jusqu'à elle montait. Et il lui semblait entendre, dans chaque vague s'écrasant sur la grève, comme la sourde plainte d'une âme meurtrie.

Les autres allaient rieuses et insouciantes, nullement préoccupées des charges de l'existence, souriant et rougissant aux saluts des jeunes gens, tandis qu'elle, déjà, marchait courbée sous le faix des multiples occupations de la ferme, toute inquiète du rôle maternel qu'elle jouait auprès de sa sœur et de son petit frère. Et les beaux chanteurs, les galants danseurs des rondes du dimanche, passaient près d'elle sans rien lui dire : Ils ne connaissaient point cette fillette qui menait une vie de femme.

Célestine n'accusait point le sort, ne déplorait pas les devoirs qui lui incombaient. Mais son cœur très jeune et très sensible, se serrait un peu devant la joie des autres qu'elle ne pouvait, qu'elle ne pourrait jamais, croire-elle, partager.

Et des larmes au bord des cils perlèrent sur ses joues, deux grosses larmes un peu chagrines, mais

leurs courtes pipes, à bouffées lentes, — Joachim, le frère de Françoise, un beau gars à la physiologie souriante, au corps robuste ; Sauveur, un grand maître à cheveux roux, — et un terrien, Pierre Lagno, le douanier de service, si blond et si rose, qu'on eût dit un garçonnet habillé en militaire.

Lorsque les jeunes filles passèrent devant eux, avec des saluts de la main, ils lancèrent :

— Bonjour les demoiselles.

Alors, elles s'arrêtèrent.

— Joachim, dit Françoise à son frère. Je viens chercher des sardines pour le château.

— En faudrait des belles, en ce cas ?

— Certainement. Ces dames sont difficiles.

Et, tandis que le douanier s'informait de la santé de Mariannik, qui en rougissait de plaisir, elle continua :

— Puis, tu ne sais pas ?... Mlle Geneviève t'a écouté l'autre soir chanter sur le port. Elle voudrait bien qu'un de ces jours tu montes jusqu'à l'Aubergnac lui faire entendre tes couplets.

En chœur, les autres garçons s'exclamèrent :

— Peste, quel honneur !

Mais Joachim, quoique au fond il fut très flatté, répliquait d'un air dégoûté :

— Tiens, dit Sauveur, il faudrait qu'on coure après lui, ce veinard ! — Et avec une œillade à Françoise, il insinua :

— Il va falloir que je me dérange ! Elle pourrait bien descendre, la demoiselle !

— On ne me demande pas de chanter, à moi...

Budget 1923 (suite)

Une notable partie de la séance y est consacrée, les départements de justice et police (suite), le département militaire, le département forestier et celui des Travaux publics sont passés en revue. Le vaste dicastère de l'Intérieur reste seul à parcourir en compagnie de M. Troillet. Les points controversés ne sont pas nombreux ni bien importants. La discussion est toujours dominée par le besoin impérieux et le louable désir de faire des économies. On semble y mettre de la bonne volonté, mais les occasions de rogner des dépenses trop élevées sont plutôt rares, ou bien ne sait-on pas les découvrir ?

On élague des branches non indispensables au Département militaire. M. Burgener accueille gentiment l'exécution — dans les chiffres du budget seulement — d'un teneur des contrôles à 3000 fr. La fusion des fonctions de commandant d'arrondissement et de directeur de l'arsenal est possible. Un rapport du département sera fait au Grand Conseil à la session de mai, mais d'ores et déjà on peut escompter sur une économie globale de 10,000 fr. au moins, pour le Département militaire.

C'est très bien, mais M. Seiler a dû se faire l'écho d'une assemblée de gens sceptiques quand il a demandé l'insertion au protocole d'une aussi réjouissante promesse.

M. Burgener plaide pour une participation importante de l'Etat à la création du stand de Sion qui a coûté 50,000 fr. Le canton peut bien payer de ce sacrifice l'avantage d'avoir obtenu de la Confédération deux écoles de recrues à Sion. Il prévient les objections et les prétentions du Noble Jeu de cible de St-Maurice à un traitement semblable. Le vigilant avocat de ce dernier, ce fut M. le Dr de Cocatrix. A toutes les raisons de ce dernier, le chef du département militaire répond qu'il n'y a pas parité, St-Maurice a obtenu d'importants subsides fédéraux. Le renvoi à une prochaine séance est voté.

On passe aux Travaux publics. M. Bellwald fait des réclamations au sujet de ponts à Viège et à Brigue dont le maintien aurait un intérêt historique.

Le maintien du pont actuel de Viège ne se peut pas, dit M. Delacoste, on devra le remplacer par un pont en fer.

A propos du pont de Fiesch et de l'état des routes de la vallée de Conches, M. Speckly se livre à des considérations imprévues qui maintiennent l'assemblée dans une atmosphère ensoleillée en dépit de la neige qui en ce moment tombe à gros flocons dans les rues de la capitale.

M. Cyrille Gard demande des explications au sujet de la correction de la route de Sembrancher à Bagnes et relativement au projet d'établissement d'un service postal par auto-

pas amères, qu'elle essaya avec son tablier, tout en haussant les épaules, mécontente de cette faiblesse, tandis que la voix de la mer montait plus formidable, laissant chez celle-là deviner toute une révolte, toute une colère dans sa peine inconnue.

CHAPITRE II

Célestine, sur la table bien propre, finissait d'étaler le boudin, le jambon et le pâté, tout en recommandant au petit Paulin de ne rien toucher, quand la vieille Annette, une de leurs voisines, toute ridée sous sa coiffe du dimanche, s'encadra dans la porte.

— Hé ! Célestine, tu as l'air bien occupée, ce matin.

— Dame ! mère Annette, on a tué le cochon jeudi. Alors, le père attend les parents et les amis pour le fêter.

— Ah ! vous avez tué le cochon jeudi, répéta la vieille, c'est bien de la chance !

— Et il était beau, je vous promets.

Il y eut un temps, puis sans oser entrer, la bonne femme reprit :

— Dis donc, ma petite Célestine, vous ne m'avez pas invitée.

— Vous savez bien qu'on prie seulement ceux qui, dans l'année, vous ont fait la politesse. Et vous ne nous avez pas prévenus lorsque vous avez tué le vôtres.

(A suivre).

4 FEUILLETON DU CONFÉDÉRÉ

LE CHARME D'AMOUR

par

DANIEL RICHE

(Ouvrage couronné par l'Académie française)

Ainsi bavardant, elles se trouvèrent à l'autre bout de Piriac, devant l'usine de conserves qui, au milieu d'un large terrain, allongeait ses baraquements, terminés par une haute cheminée de brique, lançant vers le ciel une épaisse fumée noire.

Depuis quelques jours, la sardinerie marchait activement. La pêche reprenait. L'année avait été désastreuse. C'est à peine si durant l'été, les patrons des embarcations avaient fait leurs frais. Et subitement, peut-être à cause d'une « rogue » (appât composé de détrit et d'œufs de poissons dont se servent les pêcheurs pour pêcher la sardine) meilleure, ou la rencontre de quelque banc attardé, ils revenaient le soir, — leurs bateaux non pontés, trop fragiles pour risquer d'être surpris par un grain durant la nuit, la coque pleine de ces poissons aux ventres nuancés comme des nacres délicates.

Accotés contre un des panneaux de la haute porte de bois donnant accès dans l'établissement, trois jeunes hommes se tenaient. Deux marins, fumant

bus de la gare de Sembrancher dans l'importante vallée de Bagnes.

M. Delacoste, chef du département des Travaux publics, répond aux diverses questions posées. On ne peut pas donner encore de réponse précise quant à l'organisation du service d'autobus postal dans la vallée de Bagnes. L'administration des postes étudie cette intéressante innovation, mais n'a pas encore arrêté sa décision.

M. Hermann Seiler propose d'inviter le département des Travaux publics à faire toutes démarches utiles à Berne pour que les travaux publics du Valais puissent bénéficier des subsides de chômage.

Cette décision est votée. Elle est d'autant plus facilement acceptée par M. Delacoste qu'elle est déjà réalisée en partie.

M. Emile Bender, de Fully, rappelle le trépas du malheureux (sic) pont de Branson et les inconvénients soufferts par les riverains ensuite de cette brusque disparition. Les propriétaires du hameau de Branson pour se rendre sur leurs propriétés de la rive opposée, tout comme les ouvriers de Martigny se rendant aux travaux du canal de Fully ont dû faire tous les jours un détour de huit kilomètres. Pour répondre aux vœux de nombreux intéressés, la commune de Fully a construit une passerelle sur le Rhône. L'Etat participera-t-il aux frais que ces travaux ont occasionnés ?

M. Delacoste répond : Le pont de Branson se trouve sur le parcours d'une route communale de Ire classe. Sa reconstruction aura lieu l'automne prochain. Vu des conditions particulières qui rendent urgente cette construction, la contribution du canton sera du 40 % au lieu du tiers, qui est de règle pour cette catégorie de travaux. Cette majoration compensera pour la commune de Fully les frais nécessités par l'établissement de la passerelle qu'elle a construite.

L'augmentation de la subvention fédérale a été obtenue grâce à l'intervention du Département cantonal des Travaux publics et à celle du représentant de Martigny aux Chambres fédérales.

On descend la vallée. Au pont de Collonges, une discussion est amorcée par M. de Cocatrix, qui se fait l'écho des doléances des communes de Collonges et d'Evionnaz se plaignant des dégâts qu'occasionnent au pont sur le Rhône, le barrage du Bois noir pour la prise d'eau destinée à la ville de Lausanne. Au réclamant répondent M. Delacoste et son prédécesseur au département des Travaux publics, M. Kunt-schen. Le mal provient de ce que les ingénieurs qui ont fait les études du barrage se sont fourvoyés. Mais la faute n'en est pas à ceux de l'Etat du Valais, font remarquer les représentants du gouvernement. Est-ce aux communes ou à l'Etat à faire les instances auprès de la commune de Lausanne ? Chacune des deux parties en rejette l'obligation sur l'autre. La ville de Lausanne devra-t-elle être astreinte à payer les dégâts ? Là gît un problème juridique qu'un procès onéreux seul pourrait peut-être résoudre.

M. Deléglise intervient en faveur du tronçon de route valaisan Collombey-St-Triphon pour l'amélioration duquel une majoration budgétaire est votée.

Les annuités à verser par l'Etat pour les constructions de route s'élèvent à fr. 357,890. Ces annuités sont réduites de 10 % selon le projet du Conseil d'Etat. La commission voit des inconvénients dans ce mode de faire uniforme qui pourrait créer de sérieux embarras aux communes bénéficiaires qui ont tablé sur ces subsides pour établir leur propre budget. Dans les cas urgents, le Grand Conseil autorise le gouvernement à verser la totalité de l'annuité.

Les déclarations de M. Speckly font biffer le crédit destiné au Dorf bach, de Lax, un torrent sans eau, dont la correction n'est pas urgente, affirme le député de Conches.

Déplacement des fonctionnaires

MM. Théophile Gard et Leo Pfammatter rapportent sur l'approbation d'un arrêté du 22 mai 1922 concernant les indemnités de déplacement des fonctionnaires et employés d'Etat. Il s'agit de simplifier le système d'allocations pratiqué jusqu'ici et surtout les moyens de contrôle y relatifs. La discussion d'une affaire qui nous paraissait toute simple a été laborieuse et embrouillée. De nombreux avocats y ont pris part et à la fin, des propositions subtiles, variées et superposées se heurtaient de telle façon qu'il fallut tout une disertation pour démêler l'écheveau et préciser le vote qui donne raison au point de vue du Conseil d'Etat et de la commission par 38 voix contre 26 qui sont allées à la proposition de M. Mathieu, partisan d'indemnités fixes aux serveurs de l'Etat lorsqu'ils sont itinérants.

Ces indemnités sont donc établies ainsi :

- a) dans le canton : fr. 8.— pour une journée entière ; fr. 4.— pour une demi-journée ; fr. 4.— pour un découcher.
- b) hors du canton : fr. 10.— pour une journée entière ; fr. 5.— pour une demi-journée ; fr. 5.— pour un découcher.
- c) si l'absence a duré plus de deux heures à part les heures réglementaires, l'indemnité de déplacement sera majorée de fr. 2.— pour une journée et de fr. 1.— pour une demi-journée.

d) remboursement des frais de transport réellement effectués (billet 3me classe).

Toutefois, les employés qui sont tenus de rester pendant un certain temps au même endroit touchent une indemnité réduite à déterminer par le Conseil d'Etat.

Malgré tout ce qu'on peut dire, le Valais n'est pas chiche pour ses bons fonctionnaires.

SEANCE DU 3 MARS 1923

Président : M. M. Trottet

Mort du doyen d'âge

M. le président annonce le décès, survenu vendredi après-midi, à Sion, de M. François Jean, doyen d'âge de la Haute assemblée. M. Jean avait siégé le lundi, jour d'ouverture de la session. Le lendemain, en se rendant de nouveau en séance, son état de santé déjà précaire, s'aggrava subitement et on dut le conduire chez son frère M. Jean, jusqu'ici curé de la ville épiscopale. M. le député Jean a succombé à une pneumonie dans sa 75me année.

Sans avoir joué un rôle parlementaire important autrement que par sa durée, M. Jean était un député assidu aux séances du Grand Conseil. C'est une figure sympathique qui disparaît. D'abord suppléant puis député, François Jean représenta sa commune d'Ayent au Grand Conseil depuis 1882 soit pendant 41 ans. A l'inauguration de la nouvelle législature, en 1921, il présida le nouveau Parlement, issu de la représentation proportionnelle, comme doyen d'âge et prononça à cette occasion un discours plein de bon sens et d'aménité rustique.

M. Jean fit partie toute sa vie, des autorités communales d'Ayent ; de 1874 à 1920, soit pendant 46 ans, comme conseiller, et de 1880 à sa mort, donc 43 ans, en qualité de juge.

C'est M. Vincent Pitteloud, des Agettes, ancien député, que le scrutin proportionnel de 1921 avait mis en disponibilité, prendra la place du défunt dans la députation du district d'Hérens.

Police du commerce

La discussion du projet de loi sur l'exercice du commerce, de l'industrie et de l'activité professionnelle est reprise au chapitre des Valeurs à primes et à lots. M. Albert de Torren-té prie le Conseil d'Etat d'être extrêmement sévère dans les autorisations de vente de valeurs à lots. Par les exemples typiques que lui a fournis sa profession de banquier, il prouve combien ce genre d'opérations fait de victimes parmi la population paysanne peu familière avec les combinaisons louches de trafiquants indécents, ainsi que dans la classe citadine modeste.

Le marché de Martigny

M. Couchepin, président de Martigny-Bourg, demande à revenir sur l'art. 35 auquel, pendant son absence, M. Morand, président de la commune voisine, avait fait ajouter un alinéa autorisant les communes à ouvrir sur leur territoire des marchés aux légumes et aux autres denrées alimentaires. M. Couchepin voit dans cette adjonction un péril pour les prérogatives séculaires du marché de Martigny-Bourg. Ce marché a été octroyé par des franchises, vieilles de six siècles et datant de l'époque des comtes de Savoie et de Bonne de Bourbon. En 1857, la législation valaisanne accorda au Conseil d'Etat le droit de fixer les foires et marchés. Toutes les dispositions légales qui virent le jour depuis ont confirmé cette compétence de l'Etat. La police des foires et marchés incombe au pouvoir exécutif du canton. Il ne faut pas que les communes soient libres d'établir des marchés à leur fantaisie, le jour qu'elles veulent. M. Couchepin n'est pas opposé à l'établissement d'un marché à Martigny-Ville, mais il ne voudrait pas qu'il fût fixé le même jour qu'à Martigny-Bourg. Il engage le Grand Conseil à se déjuger et à rejeter l'amendement Morand à l'article 35.

M. Marc Morand défend chaleureusement son projet. Il plaide en faveur de l'autonomie communale et ne comprend pas qu'on puisse contester aux communes le droit d'organiser à leur guise leur ménage intérieur. En le faisant, il ne voit pas comment on ferait une concurrence aux communes voisines ni comment le Marché de Martigny-Ville pourrait porter ombrage à celui de Martigny-Bourg. Les conditions économiques ont totalement changé depuis l'époque ancienne évoquée par M. Couchepin et même depuis quelques décades seulement ; l'importance relative et réciproque du Bourg et de la Ville n'est plus la même. Le marché de Martigny-Ville se pratiquerait pour le plus grand avantage et des producteurs et des consommateurs. S'il fallait admettre l'argument de concurrence, à n'importe quel jour de la semaine cette concurrence existerait pour un autre marché valaisan. A notre époque, l'automobilisme a supprimé les distances, on peut de Martigny-Ville concurrencer Sion, St-Maurice ou Monthey, aussi bien que Martigny-Bourg.

M. Jules Défayes soutient M. Morand dans un discours très vif où il tâche d'établir que les revendications de sa commune sont légitimes et incontestables. Il fait surtout ressortir les besoins nouveaux et la diminution de l'importance de Martigny-Bourg qui indiquent que la ville doit avoir un marché régulier.

M. Couchepin rétorque certains arguments de ses antagonistes et proteste contre le re-

proche qui lui a été fait de méconnaître le principe de l'indépendance des communes. Cette indépendance n'a rien à faire dans ce débat.

MM. les conseillers d'Etat Troillet et Kunt-schen prennent fait et cause pour l'argumentation Couchepin et contre la liberté extensive des communes en matière de police du commerce.

Malgré une nouvelle intervention de M. Morand, la cause est entendue, le second alinéa de l'article 35 est rejeté à une forte majorité.

Le Grand Conseil a assisté en curieux à cette joute aussi pittoresque qu'intéressante, agrémentée d'une burlesque saillie de M. Zermatten.

L'article concernant la liberté de la vente ambulante est renvoyé ainsi que le vote d'ensemble à une nouvelle séance, selon l'avis de M. Fama, président de la commission, et en dépit du désir de M. Pitteloud, partisan de la discussion immédiate de l'amendement qu'il proposait. (A suivre).

Parti radical suisse

Le parti radical suisse aura son assemblée ordinaire de délégués les 10 et 11 mars, à Soleure. Les délibérations commenceront samedi soir dans la Salle des concerts et seront ouvertes par un discours du président, M. Schöpfer, député aux Etats. L'assemblée aura à désigner le nouveau vorort, à élire le comité central et les commissions permanentes.

Dimanche, les délibérations reprendront dans la salle du restaurant Rosengarten et seront suivies d'un banquet officiel dans la salle des concerts.

Le sujet à l'ordre du jour de l'assemblée du dimanche est « l'initiative douanière et la légalité des restrictions d'importation ». Rapporteur pour l'initiative douanière, M. C. Sulzer (Winterthur), député au Conseil national ; corapporteur, M. le Dr V.-E. Scherer (Bâle), député au Conseil des Etats ; 1er orateur, M. le conseiller national J. Couchepin (Martigny-Bourg).

VALAIS

L'affaire Sterren. — Vendredi matin, un charretier d'Aigle, passant sur le pont de Collombey, aperçut un corps flottant sur le Rhône. Il en avertit immédiatement la gendarmerie de Monthey, et les autorités valaisannes, représentées par M. le juge de Courten, son greffier et un gendarme, procédèrent à la levée du corps. M. le Dr Choquart fit les constatations d'usage.

Le cadavre fut reconnu comme étant celui de Sterren par le père et le frère de la victime ; il portait des traces de blessures qui paraissent provenir des heurts subis au cours de son séjour dans le Rhône. Le pont de Collombey est éloigné d'environ 6 à 7 km. de celui de Massongex.

Quant à la femme Sterren, elle a avoué son forfait avec un cynisme inconcevable. Il résulte de ses aveux que le crime a été prémédité et que la coupable aurait tout d'abord eu l'intention d'empoisonner son mari.

Le théâtre du crime se trouvant sur territoire valaisan, l'affaire sera dévolue aux tribunaux de notre canton.

Office cantonal du travail. — (Comm.). — Différentes communes du canton nous ont informé qu'elles recevaient journellement des demandes d'autorisation de séjour, présentées par des ouvriers italiens qui déclarent avoir obtenu du travail dans les entreprises industrielles ou autres du pays.

Cette constatation nous engage à signaler le tort que ces engagements répétés d'ouvriers étrangers font à la main-d'œuvre indigène.

Nous avons la conviction intime que dans bien des cas, les chefs d'entreprises pourraient parfaitement trouver dans le canton le personnel dont ils ont besoin. Il suffirait simplement qu'ils signalent régulièrement à l'Office cantonal du travail, les places vacantes dont ils disposent.

A ce sujet, nous nous permettons de rappeler que les employeurs ont même l'obligation de nous indiquer les postes vacants, en application de l'art. 37 de l'arrêté du Conseil fédéral du 29 octobre 1919 sur l'assistance des chômeurs. Il est indispensable que ces dispositions soient observées.

Nous tenons encore à dire que les pouvoirs publics ont fait ces dernières années un très gros effort pour remédier à la crise économique dont souffre le pays. Malgré cela, la main-d'œuvre indigène chôme toujours dans de fortes proportions.

Nous osons espérer qu'à l'avenir on voudra donc bien tenir compte des observations que nous formulons ci-dessus et accorder avant tout, pour les emplois vacants, la préférence aux ouvriers du pays, qui ont droit à toute notre sollicitude.

« Patrie Suisse ». — Dans le No 768, voir entre autres choses intéressantes un article illustré de Gouzy sur le Cinéma au Cervin et une notice accompagnée d'un portrait du lieutenant-colonel Franz de Werra.

Examens d'apprentis. — (Comm.). -- Les examens de fin d'apprentissage auront lieu à Sion, les 23, 24 et 25 avril prochain.

Les inscriptions seront reçues jusqu'au 25 mars auprès de l'Office cantonal des apprentissages.

BARBERINE. — Avalanche. — Une avalanche poudreuse détachée de Bel-Oiseau, à un endroit où jamais encore on n'en avait vue, est tombée sur le plateau d'Emosson, à proximité des installations de MM. Martin et Baratelli. Trois des bâtiments appartenant à ces entrepreneurs sont gravement endommagés ; l'un d'entre eux est gravement démolé, de même que le Foyer des travailleurs, construit par le département social des Unions chrétiennes de jeunes gens et les sociétés de la Croix-Bleue.

La couche de neige sur le plateau d'Emosson est de trois mètres et demi.

Il y a un Foyer au Châtelard, un à Emosson et un à Barberine.

MONTHEY. — Sylvain Donnet-Descartes. — Ce nom n'est pas seulement évocateur pour le gamin d'il y a près de 40 ans, ou pour celui qui vient de quitter l'école : ce nom est intimement lié à la vie montheysanne de toute une génération.

Sylvain ! Mais ce n'était pas simplement la crainte salutaire pour le gosse, c'était l'homme toujours pondéré, la sagesse qui, d'un mot, d'un petit conseil plein de bon sens et d'à-propos, désarmait le plus fougueux. Il avait une finesse innée et il savait en user avec une maestria admirable.

De stature imposante, une large moustache grisonnante barrant un beau visage calme, lorsqu'il intervenait dans une discussion trop bruyante, sa belle voix sonore et puissante amenait immédiatement la détente.

Et il était aimé de tous.

Au cours de sa longue carrière de policier, il a été mêlé à toutes nos manifestations locales, aussi est-ce à foison que l'on recueille sur son compte les anecdotes graves ou gaies, tragiques ou burlesques qui sont le pain quotidien de ceux qui se vouent à cette ingrate profession.

Vous l'auriez désigné à un étranger habitué de Monthey, voire même à un Montheysan, sous son nom patronymique, il y aurait eu bien des chances pour qu'on ne puisse vous répondre. Mais Sylvain ? Sylvain ! tout le monde le connaissait ! Bel hommage rendu à son individualité.

C'est vers 1880 que M. Sylvain Donnet-Descartes entra au Service de la commune comme garde-champêtre. Homme de devoir, il remplit avec une ponctualité et un dévouement admirables les diverses tâches qui lui furent successivement confiées et, finalement, il prenait sa retraite, il y a 6 ans.

Une tristesse infinie nous étreint en voyant la tombe se refermer sur cette figure aimée dont rien ne faisait prévoir pour ses amis une si brusque disparition.

Nous adressons à sa famille éprouvée le témoignage de toutes nos sympathies douloureusement émuees.

COLLOMBEY. — Accident. — Victorien Mariaux, de Revereluz, 58 ans, célibataire, coupant du bois dans les rochers près du village de Collombey, est tombé, s'est fracturé le crâne et a été tué du coup.

BRIGUE. — Double asphyxie. — Des ouvriers travaillant pour le compte d'une maison de Horgen (Zurich) au montage de chauffage central, et occupés à peindre l'intérieur d'une chaudière, ont été asphyxiés, jeudi soir, par les émanations du gaz. Deux ont pu être rappelés à la vie et sont soignés à l'Hôpital de Brigue, deux autres ont succombé ; ce sont Robert Gretner et Albert Baer-Béguelin, appareilleur demeurant à Lausanne.

AVIS. -- L'abondance des matières nous oblige à renvoyer plusieurs articles qui, à la rigueur, peuvent souffrir d'un retard. Nos lecteurs et nos dévoués collaborateurs voudront bien nous excuser.

FOIRE DE SION
du 24 février 1923

Animaux présentés à la foire	Nombre	Animaux vendus	de fr.	Prix à fr.
Mulets	8	3	800	1000
Taureaux reprod.	4	2	300	500
Bœufs	5	3	500	800
Vaches	303	150	300	700
Génisses	31	15	150	300
Veaux	25	10	50	150
Porcs	120	70	50	520
Porcelets	130	80	30	70
Moutons	23	18	15	25
Chèvres	18	8	15	45

La foire fut relativement bien fréquentée. Les prix sont en légère augmentation depuis l'automne. La police sanitaire fut bonne.

MARTIGNY

Traitements fixes

Fidèle à ses traditions d'entente et aux résolutions prises antérieurement, l'Union locale des Traitements fixes de Martigny-Ville a décidé dans son assemblée générale du 4 mars courant, de souscrire aux propositions de la Fédération valaisanne des Producteurs de lait, pour la stabilisation du prix du lait sur la place de Martigny.

Elle a d'autre part décidé de ne pas appuyer l'initiative douanière, si les traitements du personnel fédéral, sont établis en tenant compte de nouveaux droits de douane.

Aviculture

La Fédération valaisanne d'Aviculture et de Cuniculture a tenu son assemblée annuelle des délégués jeudi le 1er mars à l'Hôtel Kluser à Martigny. Sous la présidence de M. Grandjean de Monthey, l'assemblée s'est occupée principalement de l'importante question des stations officielles d'élevage.

Le Comité de la section de Martigny rappelle à cet effet aux sociétaires qui désirent tenir des stations de poules ou lapins pour l'année courante qu'ils doivent faire leur demande pour le 8 mars au plus tard, au président M. J. Michellod.

Il est appelé que les races officielles subventionnées par l'Etat sont pour les poules: les Faverolles, Wyandottes, Rhodes, Leghorn et Minorques. Pour les lapins: les Bleus de Vienne, Tachetés suisses, Géants des Flandres, Béliers français, Argentés de Champagne et Bleack and Tan.

Dans la région

Les morts

A Chailly sur Clarens, est mort M. J. Freudweiler, directeur du Grand Hôtel de Villars incendié en 1921.

Le défunt, qui était originaire de Zurich, et qui meurt âgé de 64 ans, était arrivé il y a une trentaine d'années à Montreux, où il dirigea le Grand Hôtel de Territet. Propriétaire de l'Hôtel d'Alsace et Lorraine à Cannes, il vint ensuite diriger le Grand Hôtel de Villars, appartenant à M. Dollfuss, à la tête duquel il demeura longtemps et où il sut attirer l'estime de tous ceux à qui il avait affaire.

En Suisse

La revision du Code pénal militaire

La commission du Conseil national pour la revision du code pénal militaire qui siège actuellement à Bâle, a déjà pris une série de décisions de principe qui, dans leur ensemble, se rapprochent davantage du projet du Conseil fédéral que des décisions du Conseil des Etats. La discussion de la partie générale de la loi a commencé le 26 février. Le Conseil prévoit trois degrés dans l'application de la loi: en principe général, le code pénal militaire est applicable tout d'abord aux personnes qui sont en service militaire; en temps de service actif, le domaine d'application peut être étendu; cette extension est plus large encore dans les périodes de guerre. Lors des délibérations au Conseil fédéral, on estima que ces distinctions prétaient à équivoque et l'on ramena les propositions du Conseil fédéral à un seul et même article.

La commission du Conseil national a examiné minutieusement le point de vue du Conseil des Etats. Lors du vote, les avis se rangèrent presque unanimes du côté du Conseil fédéral et l'on décida de recommander au Conseil national l'adoption d'un projet primitif du Conseil fédéral en ce qui concerne le domaine d'application du code pénal militaire. D'après la décision de la commission, le domaine d'application de la loi serait réduit, pour le service d'instruction, un peu plus large pour les périodes de service actif et le plus étendu en temps de guerre ou de danger de guerre.

Les militaires en service, les employés, fonctionnaires ou ouvriers, en uniforme, rattachés à l'administration militaire, les hommes attachés au service armé de frontière, etc. sont en permanence soumis à l'application du code militaire. En temps de service actif, cette application vaut également pour les internés civils ou militaires ainsi que pour les employés, fonctionnaires et ouvriers de l'administration militaire, cantonale et fédérale.

Par arrêté spécial du Conseil fédéral, les employés et fonctionnaires des entreprises publiques de transport pourront être aussi soumises au Code pénal militaire. La commission a repoussé la décision du Conseil des Etats selon laquelle les fonctionnaires, employés et ouvriers des services publics auraient à être soumis au code pénal militaire en période de service actif. La commission a décidé en outre que, contrairement aux projets du Conseil fédéral, les personnes civiles qui, en temps de service actif, se seraient rendues coupables d'outrage envers un militaire auraient à être traduites devant les tribunaux civils.

En remarque générale, nous rappelons qu'en 1916 et 1917 déjà, M. le professeur Dr Haffter, avait élaboré un avant-projet de revision du code pénal militaire qui servit de base au Conseil fédéral pour l'élaboration de ses propositions à l'Assemblée fédérale. Le projet d'un Conseil fédéral date de 1918. Et c'est pour remplacer une législation vieille de 72 ans et désuète, que les présents travaux sont entrepris aujourd'hui. (P. S. M.).

La foire de Bulle

La dernière foire de Bulle a été bonne, dit un correspondant de la « Tribune de Lausanne »:

Toutes les ventes conclues sur le champ de foire dénotent que la hausse tend à continuer encore, légèrement ralentie, il est vrai. Voici les prix courants: Bœuf de boucherie, de fr. 1.40 à 1.70 le kg.; génisse, de fr. 1.30 à 1.60; veau et mouton, de fr. 1.30 à 1.45; vache de fr. 0.80 à 1.20. Bonnes vaches de garde, de fr. 800 à 1300 et même 1450 la pièce; génisses prêtes, de fr. 800 à 1200; bœufs, de fr. 700 à 1000; taureaux, de fr. 600 à 800. Les porcs sont en hausse aussi: les gras, fr. 2.60 et 2.80 le kg.; les petits de 12 semaines, de fr. 180 à 220 la paire, et ceux de 8 semaines, de fr. 140 à 160.

On a amené 160 bovins et 180 porcins. Le Bulle-Romont a expédié 28 wagons contenant 212 têtes de bétail.

Au marché, les œufs se vendaient de fr. 1.50 à 1.70 la douzaine, soit baisse.

Trop de clémence nuit

Un soir de l'automne dernier, M. Naegeli, président de la ville de Zurich, rentrait d'un spectacle lorsqu'un étudiant ivre, armé d'un soulier ferré, se livra sur lui à des voies de fait qui le mirent quelque temps dans l'impossibilité de travailler. Le jeune chenapan vient d'être condamné à 100 francs d'amende, avec sursis à l'application de la peine pendant trois ans. On est bien tendre pour les ivrognes belliqueux, à Zurich!

La mévente des vins

Le 15 février, il y avait dans les caves de Morges 570,000 litres de vin logé et non vendu. Les caves d'Aubonne, vin de l'Association viticole compris, contiendraient 735,000 litres de vin.

Salon de l'automobile à Genève

Cette importante manifestation aura lieu du vendredi 16 au dimanche 25 mars.

Ce qui donne à ce Salon une officialité indiscutable, c'est qu'il est le seul autorisé en Suisse cette année, par le Bureau International des Constructeurs d'automobiles à Paris.

Il comportera près de 100 stands, dans lesquels nous pourrions admirer les dernières nouveautés de voitures, motos et accessoires.

48 marques d'autos seront présentées (un record!) et la plupart d'entre elles, à l'instar des Salons de Londres et Paris, soumettront au jugement des amateurs, des châssis polis, qui seront évidemment entourés de voitures carrossées du dernier cri.

Cela fera au total près de 200 véhicules exposés; les acheteurs n'auront que l'embarras du choix.

Le 1er mai à Bâle

On apprend que les partis bourgeois ont décidé de lancer un referendum contre l'arrêté du Grand Conseil bâlois du 11 janvier 1923 proclamant le 1er mai fête obligatoire. Cet arrêté avait été accepté par 63 voix contre 57.

Notre importation de charbon

Les récents rapports de l'importation de charbon permettent d'évaluer à 7000-8000 tonnes l'importation journalière du charbon en Suisse. Il y eut des jours où ce chiffre atteignit 8500. Ce contingent provient pour une part (4 à 5000 tonnes) des districts miniers de la rive gauche du Rhin, spécialement de la Saare et de la Belgique; le reste est fourni par les centres d'exploitation de la rive droite, soit de la Ruhr surtout. Nos achats de charbon en Angleterre ont été très faibles ces derniers temps, du fait des prix trop élevés. L'importation actuelle couvre à peu près toute la demande, qui atteint 200 à 250,000 tonnes par mois. Il est difficile d'évaluer pour le moment la moyenne générale de notre consommation de charbon: de grosses fluctuations se révèlent dans ce poste, que ce soit pour les entreprises de transport ou pour l'industrie.

Mouvement de la population

Selon le rapport du bureau de statistique de la ville de Zurich, le nombre des mariages est en diminution à Zurich pendant le quatrième trimestre 1922. Il s'est élevé à 614 contre 654 pendant la même période de 1921. Le nombre des naissances est également en diminution.

Philanthropes

Le commerçant Fritz Scherbler, décédé à Winterthur, a légué à sa commune d'origine, Zofingue, une somme de 50,000 fr. dont les intérêts devront profiter à des garçons orphelins.

L'industriel Allemann, mort récemment alors qu'il rentrait à Alexandrie, a légué 100,000 fr. pour l'asile de vieillards projeté à Coire, 100,000 fr. pour la construction d'un hôpital cantonal et 50,000 fr. à l'hôpital du district de Thusis.

Les morts

Samedi est décédé à Genève, à l'âge de 72 ans, M. David Móriaud, avocat et député au Grand Conseil, qui fut une des personnalités en vue du parti radical genevois. Mais c'est la carrière juridique qui absorba la plus notable partie de sa vie. Colonel, le défunt fonctionna comme grand-juge de la 1re division, pendant la guerre.

Le IVme Comptoir suisse

Le budget du IVme Comptoir suisse, qui aura lieu, à Lausanne, du 8 au 23 septembre, a été adopté dans l'assemblée générale de samedi dernier.

A cette occasion, d'intéressants renseignements ont été fournis sur la prochaine manifestation, notamment sur les expositions, les concours et les marchés de bétail projetés: il y aura entre autres un marché cantonal de taureaux et un marché-concours intercantonal.

Un certain nombre de modifications ont été introduites dans le plan général du Comptoir: les entrées et sorties ont été déplacées, de façon à éviter les inconvénients qui avaient été signalés et diverses améliorations de détail ont été apportées. A l'imitation de ce qui s'est fait dans plusieurs villes étrangères au moment de semblables foires, on projette l'organisation de « journées gastronomiques » qui, dit-on, ont eu un immense succès.

Comme par le passé, le prix des cartes d'entrée reste fixé à fr. 1.50 et les exposants pourront prendre des commandes directes.

Les efforts qui sont faits tendent à rendre le Comptoir toujours plus intéressant et surtout plus utile; aussi, rien ne sera négligé pour atteindre ce but: cette année-ci l'exposition culinaire et le groupe des machines seront particulièrement développés. On annonce que de nombreux exposants ont déjà promis leur concours, ce qui assure d'avance la réussite d'une manifestation nationale qui, avec son retour annuel, s'implante dans nos mœurs.

(Presse suisse moyenne).

Nouvelles de l'Etranger

En Allemagne occupée

Des détachements de troupes françaises ont occupé samedi matin, sans aucun incident, les ateliers des chemins de fer de Darmstadt, le port de Mannheim et le port de Carlsruhe. Ces opérations ont pour but de faciliter le contrôle douanier.

Le gouvernement français a notifié ces faits à l'ambassade d'Allemagne. L'occupation a dû être effectuée à la suite d'actes de sabotage commis par les Allemands, dans le canal de la Herne où deux péniches ont été coulées volontairement, dans le but d'embouteiller la navigation.

Ça et là

— On annonce que M. Carnegie vient de constituer une fondation destinée à l'Europe et dont le but sera de hâter l'abolition de la guerre et d'encourager le retour aux moyens pacifiques pour régler les conflits internationaux. Généreuse pensée!

— La sécheresse est devenue si intense dans le département des Pyrénées-Orientales que des incendies s'allument comme en plein été sur plusieurs points des montagnes. C'est ainsi que près des communes du Boulu et de Las-Illas, arrondissement de Céret, des forêts de chênes-lièges sont en feu. Dans la plaine, certains jardins des Aspres font peine à voir; les plantes se dessèchent sur pied et les arbres fruitiers se rabougrissent.

— Grossiers par les pluies persistantes, la Seine est en nouvelle crue. Les prairies sont inondées, ainsi que les parties basses de la plaine ensemencée.

— M. René Doumic a été élu secrétaire perpétuel de l'Académie française en remplacement de feu Frédéric Masson.

— On annonce la mort du sénateur Barbosa, l'un des fondateurs de la République brésilienne.

— A Paris, la décision du Conseil des ministres en faveur du maintien de la loi électorale actuelle, c'est-à-dire qu'il ne sera rien changé au nombre des députés, soulève de nombreuses critiques soit dans les couloirs du Palais-Bourbon, soit dans les commentaires de la presse. Le « Temps » et les « Débats » demandent une diminution du nombre des mandats en raison d'économie. Ces journaux démontrent que déjà à deux reprises la Chambre avait demandé cette réduction: en mars 1920 et en septembre 1921. La diminution des mandats est motivée surtout par la réduction de la population française basée sur le recensement de 1919.

— La lutte engagée à Milan entre M. Serrati, directeur de l'« Avanti », de retour de Moscou, et le reste de la rédaction faisant bloc avec le conseil d'administration, a provoqué à Rome la réunion du comité de direction du parti socialiste maximaliste. Celui-ci s'est déclaré hostile au plan de M. Serrati de transformer l'« Avanti » en organe de l'union socialiste-communiste. Le secrétaire Lioritto a été chargé de défendre l'autonomie du parti. Si M. Serrati persiste, le groupe parlementaire prendra une décision contre lui en attendant la convocation du congrès national.

On annonce que Serrati a été arrêté à Milan pour avoir complété à Moscou contre la sûreté de l'Etat italien.

— Plusieurs membres de la rédaction de l'« Avanti » à Milan, ont été arrêtés ensuite de la publication d'un article protestant contre l'incarcération de Serrati.

— La Chambre anglaise a adopté une motion augmentant l'impôt sur les automobiles pour contribuer à l'amélioration de l'entretien des

routes. Le gouvernement s'était opposé à la proposition; mais il a été battu par 190 voix contre 58.

— Le général Diaz, ministre de la guerre, a reçu de M. Mussolini le titre de « duc de la Victoire ».

CHRONIQUE SPORTIVE

FOOTBALL

Malgré de louables efforts de part et d'autre, la rencontre Sierre-Martigny, comptant pour le Championnat valaisan, est restée nulle, 1 à 1.

Sierre marque son but au début de la partie, tandis que Martigny, quelque peu supérieure, ne peut égaliser que vers la fin.

Ce fut une partie des plus intéressantes et de vrai football.

A Sierre: Sierre II bat Martigny II 3 à 1.

A Vouvry: Martigny III bat Vouvry II 6 à 3.

MOTOCYCLISME

Une épreuve motocycliste qui dure un an et qui n'a qu'un seul vainqueur

Telle est la formule du Brassard d'honneur motocycliste qui tient compte de toutes les épreuves d'une année.

Dans cette compétition, point de catégorie, mais un seul et indiscutable vainqueur. Pour l'année 1922, le vainqueur a été Zind, sur « Motosacoche ».

« Motosacoche » est donc officiellement la marque triomphatrice de 1922. Il est juste de dire que « Motosacoche » a gagné à peu près tout l'an dernier. Cette année « Motosacoche » débute par un palmarès prometteur à la côte de Faucon, à celle de la Turbie, partout les records s'effondrent, cela promet...

Entre le danger de créer des déclassés intellectuels et celui de laisser une classe ignorante à la merci des agitateurs démagogues ou autres, un Etat soucieux de ses destinées doit trouver une politique scolaire. Partout les Etats cherchent! Quelques-uns ont déjà trouvé!

« Le Temps » de Paris.

Cours des changes

Communiqué par MM. Closuit & Cie, Banque de Martigny	COURS MOYENS	3 mars	5 mars à 10 h.
Paris	32.345	32.675	
Londres	25.08	25.11	
Italie	25.60	25.63	
Berlin Francfort s. m.	0.236	0.236	
New-York	5.325	5.335	
Belgique	28.42	28.50	
Hollande	210.00	211.00	
Prague	15.80	15.85	
Espagne	83.20	83.25	

La femme moderne au travail doit être capable de résistance. Aussi doit-elle vouer des soins tout particuliers à son alimentation. Pas de plats lourds et indigestes, mais plutôt des mets délicats. Sous ce rapport, on recommande en premier lieu le CACAO TOBLER — en paquets plombés, — nutritif et digestif et reconstituant du sang. Nouveaux prix réduits: 25 cent. seulement les 100 gr. (1/5 de livre).



La famille de Jean-Baptiste JORDAN ainsi que les familles alliées font part à leurs amis et connaissances de la grande perte qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Monsieur Jean-Baptiste Jordan
ancien juge à Dorénaz

décédé après une pénible maladie à l'âge de 76 ans.

L'ensevelissement aura lieu à Collonges le mercredi 7 mars, à 9 h. 45.

Cet avis tient lieu de faire-part.

La famille TORNAY-GENETTI, à Charrat profondément touchée des marques de sympathie qui lui ont été témoignées dans la perte cruelle qu'elle vient d'éprouver en leur fille et sœur bien-aimée

FRANCESCA
exprime ici sa vive reconnaissance à toutes les personnes qui les lui ont adressées.



TOUX, GRIPPE, COQUELUCHE, ROUGEOLE
En vente partout et directement chez: P. DE CHASTONAY, Lausanne.

On demande une
apprentie couturière

à Martigny-Ville.
S'adresser au « Confédéré ».

MARTIGNY-VILLE dans l'ancien magasin de la
VILLE DE PARIS

OUVERTURE de la GRANDE Droguerie et Herboristerie Valaisanne

Produits chimiques; Articles sanitaires, de toilette; Couleurs, Vernis, Pinceaux, Teintures, Brosserie, Parfumerie, Savons, Lessives, Produits à détacher, Encaustiques, cirages, huiles, graisse, de char, pétrole de luxe, Articles de cave éponges, bouchons, graines potagères, eaux minérales, Malaga, Rhum, Cognac, Porto, Crèmes de Moka, de framboises, etc. Spécialités pour l'économie de la chaussure, Smeldur, Liquidcur, cuir ordinaire qualité extra. Inventions sensationnelles utiles, pratiques, économiques lesquelles seront détaillées dans un prochain catalogue.

Aperçu de quelques articles et prix:

Huile de foie de Morue marque « Le Pêcheur » fr. 2.70 le litre, autre marque extra fr. 3.50 le litre avec verre repris contre 70 cts; tétins 30, 25 et 45 cts; bouteilles ovales vache 45 cts, rondes 50 cts. Graisse de char qualité extra, le kilo fr. 1.25 par 5 kilos fr. 1.10.

Fessler & Calpini, Martigny-Ville

Spécialités de la Pharmacie Principale au prix du catalogue de Genève sans aucune augmentation

Demoiselle de magasin

de 25 à 30 ans, connaissant la vente et si possible la couture

est demandée

pour localité importante du Bas-Valais. Certificats exigés. Offres écrites sous P 10120 S, Publicitas, Sion.



Téléph. 165

Garage Faisant

Martigny

Atelier spécial de mécanique automobile Revisions, transformations, réparations, pose d'éclairage et démarrages électriques. Travail prompt et soigné par spécialistes. Soudure autogène, charges d'accumulateurs. Stocks des pneumatiques BERGOUGNAN - CONTINENTAL et PIRELLI. Stock des roulements à billes F et S

Accessoires et pièces détachées pour automobiles

Presse hydraulique moderne pour la pose de bandages pleins

Le chronomètre



est en vente au nouveau prix réduit

depuis 45 fr.

Horlogerie H. Moret Martigny

Atelier de peinture

Gaspard Lorélan, Rue des Charpentiers Sion

Peinture en bâtiment. Tapissage. Décoration en tous genres et tous styles. Croquis pour réclames et affiches. Faux-bois et faux-marbre. Enseignes Dorures. Peinture sous verre et sur soie. Héraldique

Toutes les spécialités et nouveautés

Travail prompt et soigné. Prix modérés

AVIS

Le soussigné avise l'honorable public de Sion et environs qu'il a ouvert un

Magasin de chaussures

en tous genres. — Prix défiant toute concurrence.

Ce nouveau magasin est situé:

Place du Midi, Sion

attenant au Café du Boulevard (Maison A. Rossier).

Se recommande:

Ch. Calpini-Rossier

Génisse

de la race d'Hérens, prête à véler est à vendre chez Emile Moulin, Saillon.

Occasion

On offre à vendre à bas prix une voiture

automobile

à 2 places avec spider 2 places, 14 HP sortant de révision. S'adresser Garage Hediger, Sion.

A vendre

un char

de 16 lignes à l'état de neuf. S'adresser au Confédéré.

A vendre un

Four

de boulanger, peu utilisé, en bon état. S'adresser à Alfred Bo chaley, rue Octodure, Martigny-Ville.

A vendre à Saxon une

propriété

bien arborisée de 15.000 m² environ avec maison d'habitation grange et écurie.

Demandez renseignements sous P 829 S Publicitas, Sion.

ON CHERCHE

une cuisinière

capable, de toute moralité, pour une cuisine bourgeoise, dans un établissement de bienfaisance du canton de Vaud, qui a déjà une fille de cuisine. Adresser offres et exigences avec références sous P 21421 L. à Publicitas, Lausanne.

On cherche

pour une clinique à Leysin une

fille de cuisine

propre et robuste. Entrée le 8 mars, une

fille de chambre

sérieuse, connaissant bien son travail ainsi que le repassage. Entrée le 15 mars. Offres avec prétentions, âge et copies de certificats sous N 21211 L. Publicitas, Lausanne.

Achiez sans retard

les prix augmenteront sous peu

8000 m. drap pr messieurs, fanaisie 140 cm. fr. 9.75 et 4.75

5000 m. gabardine pure laine toutes couleurs, 130 et 140 cm. fr. 7.90 et 6.90

10.000 m. chemiserie: flanelles oxford extra, zéphirs anglais panama etc. 80 cm. fr. 1.65, 1.40, 0.85

10.000 m. étoffe pr tabliers, mérinos, hidron, vichy, köper, satin foulard, fr. 2.—, 1.85, 1.55

5000 m. drap de lit, blanc, double fil extra, 165 cm., fr. 3.15

Nous vendons à prix réduits Indienne, Bazin, Kölsch, Crêpe de laine, Doublure, etc. etc. Echantillons sur demande. Envoi contre remboursement.

Blanchetti frères, Locarno

Règles mensuelles

Remèdes régulateurs contre les retards mensuels.

Ecrire à H. NALBAN, pharm. 3, rue du Stand, Genève

le kg

Bouilli avec os fr. 1.—

Rôti sans os fr. 1.70

V viande fumée sans os fr. 1.90

Saucisses et Saucissons (foie et choux) fr. 2.—

Salamis fr. 3.—

V viande désossée, pour charcuterie de particuliers fr. 1.50

Boucherie Chevaline Centrale

Louve 7, Lausanne

Demi-port payé. Maison recom. Téléphone 92.59

MOUTONNERIE de Taveyannaz

Commune de Gryon

Les personnes qui ont l'intention de faire alper des moutons sont priées de les faire inscrire auprès du Greffe Municipal en se groupant par commune. Prix d'alpage fr. 6.— pour les brebis ou moutons et fr. 3.— pour les agneaux, bétail amené au Bevièux le jour de la montée. Greffe municipal.

Occasion

On offre à vendre des lits complets, tables, et divers objets. S'adresser aux Sœurs Metral, Place du Midi, à Martigny-Ville.

BEURRE

Je suis acheteur de 30-50 kg. beurre de cuisine par semaine. Adresser offres et prix à Bezençon, marchand de beurre, 14, Av. Druey, Lausanne.

Comptabilité perfectionnée

Classement rapide des correspondances et factures.

Ecrire à Case postale 17402, Martigny-Ville.

Fromage et vacherin

J'expédie par colis postal à partir de 5 kg., fromage gras extra de Gruyère à fr. 2.85 le kg., 3/4 gras à fr. 2.65 le kg., bon maigre à fr. 1.30 le kg.; Tilsit gras pièce de 4 à 5 kg. à fr. 2.90 le kg. Vacherin du Mont d'Or de 1er choix pièce de 1 à 2 kg. à fr. 2.50 le kg. Je reprends ce qui ne convient pas. F. Schrecker, Avenches.

A vendre

à 10 ct. pièce

Sauvageons d'abricotiers

pouvant se greffer au mois d'août

S'adresser à

Maurice Vouilloz, Saxon

Occasion réelle

Chaussures hommes, boxcalf neuves

cousues, 1re marque No 36-45 au prix exceptionnel de fr. 17.50.

Envois contre remboursement. Ecrire Maurice Schaad, Poste restante, Gare-Lausanne.

Eau-de-vie de fruits

pommes et poires à fr. 4.80

Eau-de-vie de prunes à fr. 2.— le litre, depuis 5 litres contre remboursement.

Jean SCHWARZ & Cie, Distillerie, Aarau.

Engrais spécial pour la vigne

Superphosphate, Sels de potasse Scories Thomas, engrais complets. Tourteaux, grains, farines et issues.

Association Agricole, Sion Téléphone 140

Mme Vve AUBERT

Sage-Femme diplômée

Rue de Chantepoulet 9, Genève

Consultations-Pensionnaires Prix très modérés. Tél. 63-55 Mt-Blanc

Emigration p. l'Amérique par la Cunard Line

Renseignements sans frais par M. René Roulet à Sion, sous-agent de M. C. M. Detteln, à Lucerne.

Sage-femme

1re classe diplômée de Genève

Pensionnaires - Consultations

Mme Gauthier

Rue du Mont-Blanc 17, Genève

près de la Gare

Téléphone Mont-Blanc 27.88

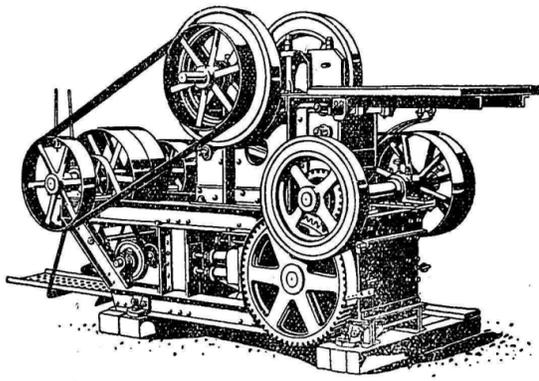
DÉLICIEUX Mélange anglais



GROS:

E. STEINMANN & FILS

72, Rue de Lyon, Genève



TOUTES Machines et Outils POUR Entrepreneurs

Matériel roulant Explosifs de sûreté

Vente et location

Robert Aebi & Cie S. Zurich 1

Maison fondée en 1880

Entrepôt à Renens (Lausanne)

ATTENTION

Grande baisse des viandes

Bœuf à bouillir, 1er choix à fr. 1.— et 1.50 le kg.
Bœuf à rôtir, 1er choix » 1.50 et 1.80 »
Bœuf salé, 1er choix » 1.50 et 1.80 »
Tripes fraîches à fr. 1.50 »
Belles poitrines de mouton » 1.50 »
Gros veau » 1.80 »
Graisse fondue ou non » 1.50 »

Viande pour saler

Quartiers de devant 60 à 100 kg. à fr. 1.40 le kg.
Quartiers de derrière 70 à 100 kg. » 1.80 »
Tétines fraîches » 0.80 »

Charcuterie

Saucissons mi-porc à fr. 3.80 le kg.
Excellentes saucisses fumées » 1.80 »
Cervelas et gendarmes » 2.20 la dz.

Boucherie-Charcuterie

HENRI HUSER S. A.
LAUSANNE Téléphone 31.20

Graines

potagères fourragères et de fleurs

Engrais, insecticides

Outils et matériel horticoles

Prix-courant franco sur demande Magasins à SAXON et à MARTIGNY, chez M. E. LAVANCHY, Teinturerie/Baechler

MARET BOLLIN & CIE
SAXON

CREDIT SIERROIS

Sierre et Montana

Dépôts — Prêts — Changes

Toutes opérations de banque aux meilleures conditions du jour

Banque Commerciale Valaisanne

Ch. Exhenry & Cie

Monthey

Correspondant officiel de la Banque Nationale Suisse

CHANGES billets de banque, monnaies, chèques Achat et vente aux cours de la Bourse

Toutes opérations de Banque

Paie les dépôts aux meilleures conditions du jour

Agriculteurs, nettoyez vos vache avec la

Poudre pour vaches vélées de la

Pharmacie de l'Abbatiale PAYERNE

Prix du paquet fr. 1.50 — Depuis 10 fr., expédition franco de port et d'emballage dans toute la Suisse

Poudre pour faire retenir les vaches

Prix du paquet fr. 1.30

Achetez chez les commerçants qui insèrent des annonces dans le « Confédéré »

ENGRAIS Société des Produits Azotés

MARTIGNY (Valais)

Usine suisse dont les produits sont contrôlés par les établissements fédéraux de chimie agricole.

Demandez à vos fournisseurs, commerçants ou syndicats agricoles

Nos engrais composés à base d'urée, soluble dans l'eau, de potasse sous forme de chlorure ou de sulfate au choix.

Phosphazote Engrais supérieur à base d'urée azote et d'acide phosphorique soluble dans l'eau, combinés.

Engrais complets azote urée, acide phosphorique soluble dans l'eau, potasse et matières humiques (Fumier concentré).

Superphosphates. Cianamide en poudre, en grains, huilée, sels de potasse, acide sulfurique, chaux pulvérisée et en grains.

Tous produits fabriqués à Martigny

Agriculteurs et viticulteurs, servez-vous auprès des associations, syndicats ou commerçants qui s'approvisionnent dans les fabriques du pays. C'est logique, pas plus cher et vous serez sûrement et bien servis.

Représentant général pour le Valais et le district d'Aigle: MM. TORRIONE FRÈRES & Cie, Martigny-Bourg